

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter
de 10h45
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**EPCC Le Carré - Les Colonnes - Organisation du festival Echappée belle du 4
au 15 juin 2013 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Établissement Public de Coopération Culturelle Le Carré - Les Colonnes va organiser la 21^{ème} édition du Festival Echappée Belle du 4 au 15 juin 2013.

Le Carré-Les Colonnes est un établissement public, créé en avril 2010 à l'initiative des communes de Blanquefort et de Saint Médard en Jalles, et est unique en Aquitaine. Le Festival Echappée Belle est construit, de façon coopérative, entre associations, services communaux et partenaires qui se réunissent au cours de l'année en comité de pilotage.

Le Festival Echappée Belle est un rendez-vous axé sur les arts vivants qui accueille sur cinq jours 26 propositions artistiques pluridisciplinaires (cirque, danse, théâtre de rue, marionnette, conte, installations plastiques, concerts) originaires de 8 pays différents.

Historiquement, le Festival se déroulait au parc de Fongravey à Blanquefort et sur trois temps forts :

- Des journées réservées aux structures du secteur éducatif, enfance et jeunesse,
- Le week-end ouvert à tous les publics,
- Des journées de rencontres professionnelles.

Il a pour objectifs principaux :

- L'accessibilité : le projet du Festival est de proposer des spectacles accessibles à tous,
- L'appropriation des espaces publics : le parc de Fongravey est transformé en un espace convivial et créatif,
- L'appropriation autour d'un projet commun,
- L'écocitoyenneté.

L'Echappée Belle est un rendez-vous de dimension nationale drainant un projet dans toute l'agglomération. Il implique de multiples acteurs du territoire métropolitain et propose un mode original de proximité et d'échanges entre artistes et spectateurs de tous âges.

Depuis 2012, le déroulé tend à évoluer : le festival se déroule aussi dans d'autres espaces naturels comme les parcs de Tanaïs et de Majolan à Blanquefort, ou urbains comme dans le centre ville de Saint-Médard-en-Jalles... Pour cette nouvelle édition, la boucle verte s'inscrit dans le programme et permet des balades de Saint-Médard-en-Jalles à Bruges en passant par le Taillan, Le Haillan et Blanquefort. Six spectacles seront ainsi présentés dans ces espaces.

La 21^{ème} édition du Festival Echappée Belle sera inaugurée le 4 juin, et le public pourra en avant première découvrir les Echappées de l'Echappée Belle du 5 au 7 juin. Le spectacle Cavale ! déjà présent lors de la 20^{ème} édition est reconduit et s'inscrit dans le cadre de l'Été Métropolitain 2013.

L'édition 2013 présente une autre nouveauté. Elle marque l'ouverture avec l'océan Indien avec la concrétisation d'un partenariat de coopération avec la scène conventionnée Le Séchoir, implanté à la Réunion et organisateur du Festival Leu Tempo. Le Festival Echappée Belle s'ouvre à l'international

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Blanquefort à la fiche action 40.

La Communauté urbaine qui soutient financièrement cette manifestation depuis 2011, a été sollicitée pour reconduire son soutien financier, soit 60 000€ dans le cadre d'un budget prévisionnel de 307 700€ HT répartis comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Artistique	232 500	Billetterie	90 000
Technique et logistique	49 950	Etat	23 000
Administration	4 750	CRA	36 000
Communication	20 500	CG 33	37 500
		Cub	60 000
		Partenariat	3 000
		Villes et St Médard et de Blanquefort	58 200
TOTAL	307 700	TOTAL	307 700
<i>Valorisation des apports en nature</i>	61 000	<i>Valorisation des apports en nature</i>	61 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le festival Echappée Belle relève de la catégorie des « grands événements métropolitains »,

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € à l'Établissement Public de Coopération Culturelle Le Carré - Les Colonnes pour l'organisation de la 21^{ème} édition festival Echappée Belle qui se déroulera du 4 au 15 juin 2013.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget de l'exercice en cours : chapitre 65, article 65738, fonction 33, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUIN 2013

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON